



Frelon asiatique

Notre Municipalité a décidé de contribuer activement à la lutte contre la prolifération de cette espèce exotique envahissante



Elle rappelle à ce propos que la population de Montilliez est invitée à faire preuve de vigilance :

- ⇒ **la présence de ces insectes doit être signalée ;**
- ⇒ **les nids doivent être impérativement détruits.**



Concernant les coûts liés à la destruction des nids se trouvant sur les parcelles privées, la Municipalité a décidé de prendre en charge les interventions des entreprises spécialisées, à concurrence de

CHF 350.- TTC par intervention,

sous réserve de la disponibilité du fonds alloué dans le cadre du PECC.

Si vous constatez la présence d'un nid sur votre propriété, ou même sur le territoire communal, nous vous invitons à prendre contact avec notre greffe municipal, par téléphone au **021 881 49 12** ou par courriel à greffe@montilliez.ch.



Nous vous remercions de votre collaboration.

La Municipalité

Poliez-le-Grand, février 2025



Comment les différencier ?

L'abeille



Son corps est recouvert de poils,
l'abdomen est rond

Couleurs :
jaune doré et brun

La guêpe



Son corps est athlétique, dépourvu de poils

Couleurs :
jaune et noir vifs

Le frelon



Il ressemble à la guêpe, mais sa taille
est 2 à 3 fois plus imposante

Le frelon asiatique



**Similaire au frelon, il est toutefois
plus petit et ses pattes sont jaunes**